

PROCES-VERBAL  
DU 7 NOVEMBRE 2023

Présent-e-s

M. Frédéric REVERCHON, Président  
Mme Nicole ROEHRICH, Vice-Présidente  
M. Martin BARCELLINI  
Mme Irina DI STEFANO  
M. Paul EUGSTER  
M. Xavier FRANCEY  
M. Vincent FRIOT  
Mme Fabienne HUTIN  
Mme Aline JOLIAT SAULNIER  
M. Jean-Claude KORMANN  
M. Christian MARTI  
M. Félicien MAZZOLA  
M. Pierre-Alain MOTTIER  
Mme Julie PERADOTTO  
M. Christian RUPP  
Mme Isabelle STOFFEL  
Mme Yvette TORNARE

Excusé-e-s

Mme Floriane SCHMIDT  
M. Vincent TOURNIER

Conseil administratif

Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Maire  
Mme Nathalie von GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative  
Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assiste

M. François MUMENTHALER, Co-secrétaire général ad interim

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 960 – Crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC pour la réalisation de la voie verte Bernex-Bâtie (VVBB)
7. P DM 962 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 16'300.- pour l'attribution d'allocations ponctuelles d'aide financière destinées aux personnes habitant Confignon
8. P DM 961 – Crédit de réalisation de CHF 41'000.- pour la participation à la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football de Bernex
9. P DM 963 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 2'582'007.01 pour des amortissements complémentaires
10. DM 958 – Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
11. DM 957 – Crédit d'étude de CHF 52'000.- TTC pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

Le Président, M. Reverchon, ouvre la séance du 7 novembre 2023 et souhaite la bienvenue à tous. Il informe que plusieurs membres auront du retard et que Mme Schmidt est excusée.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de commencer avec l'OJ.  
L'OJ du jour est accepté à l'unanimité des présents.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023

Mme von Gunten-Dal Busco, page 4, Fondation des Evaux, 1<sup>ère</sup> phrase : « ...informe que si elle n'a pas vraiment communiqué sur le sujet de l'accueil provisoire de l'académie du Servette, c'est parce que l'affaire était toujours pendante devant le TAPI. » Puis, phrase suivante : « Le 22 juin dernier, ce tribunal a rendu son... ». Puis, haut page 5, FE dernier § : « ...intérêt pour ce parc. Les moins proches... », Puis page 8, sa 2<sup>e</sup> intervention : « ...critères précis et qu'il est de la compétence de... »

Mme Gabus-Thorens, page 5, ZI : « ...à raison de CHF 14'500.- pour... ». Puis page 17, décision fin chiffre 15 : « Reformuler ainsi : La DM 951 est refusée par 8 oui, 8 non, 3 abstentions. La voix du président étant prépondérante ». Idem décision page 19 : « La M208 est acceptée par 9 oui, 9 non, 1 abstention. La voix du président étant prépondérante. » Puis page 25, dernières lignes du 3e § : « ...engagées auprès de Caran D'Ache et précise que le référendum concerne plutôt le blvd des Abarois. ».

Mme Uldry Frossard, page 6, GD Cherpines : « ...Bureau d'étude ACAU ... ».

M. Mazzola, bas page 16, etc,etc,etc... : remplacer par « l'inflation concerne aussi bien des collectivités publiques que des entreprises privées. Une étude d'UBS estime que 95% des employeurs suisses ont octroyé des augmentations de salaires. » Puis, page 17, point 17, 2e§ : corriger le déséquilibre entre les rapports de majorité dont la teneur figure et le rapport de minorité, sans report de sa teneur, en ajoutant le § suivant : « M. Mazzola explique que la CFAS a été confrontée au fait qu'elle n'avait en réalité aucune donnée pour fonder une décision réfléchie. De plus il s'agit de prendre en compte le contexte post-covid très particulier. Concernant la coupe du centime, il a été expliqué qu'elle comprendrait une baisse directe de revenu et une baisse indirecte en lien avec la péréquation, celle-ci étant impossible à évaluer mais pourrait être beaucoup plus importante sur plusieurs années. Le rapport minoritaire insiste sur le fait que ce manque à gagner correspond forcément à des projets qui ne se feront pas (sécurité, prestations sportives, arborisation, etc). Alors que la coupe correspond à une baisse d'impôt de 36.-/an pour une personne qui en gagne 100'000.-, soit un café par mois, le rapport minoritaire demande si le jeu en vaut la chandelle ? » Puis page 18, 3 lignes avant la fin de son intervention : « ...permettant de délivrer les prestations... ».

M. Reverchon, page 3, w-e du CM : « Le Bureau attend plusieurs dates ».

Avec ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

### 3. Communications du bureau

M. Reverchon transmet les informations suivantes :

- Lettre de la commission du personnel de Confignon : demande est faite d'ajouter cette lettre au PV.

*La lettre est ajoutée en annexe à la fin du PV.*

Pour la séance, il en lit le passage important : « La commission du personnel, au nom de l'ensemble du personnel communal, acte le refus de l'indexation des salaires pour 2023. Elle fait part de son

incompréhension et rappelle que les services travaillent à flux tendus et que les engagements peinent à arriver. Elle considère que ce refus équivaut à une non-reconnaissance des compétences du personnel et du travail accompli. Elle note que l'audit RH en cours devrait donner plus de détails sur l'ampleur des difficultés rencontrées. Les détails de l'audit reviendront vraisemblablement pour un traitement en commission. »

- Lettre de l'AFC : relève l'absence de plan de compensation pour l'abattage de 26 arbres à Cressy. Le traitement de cette demande est en cours.

- Week-end du CM : le Bureau reste dans l'attente de propositions de dates pour le printemps 2024.

#### 4. Communications des commissions

##### ▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

**M. Francey** informe que la commission s'est réunie les 2 et 30 octobre pour traiter de la DM 958 sur la fiscalité pour la partie budget et lors d'une 2<sup>e</sup> séance pour analyser les budgets des Fondations et groupements et les préavis des commissions.

##### ▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

**M. Mazzola** informe que la commission s'est réunie le 17 octobre pour traiter du budget qui est à l'OJ de ce soir, ainsi que de la DM 957 pour un plan de mobilité scolaire. Un suivi de l'ensemble des projets et objets abordés depuis 2020 par la commission a également été fait, suivi de l'examen de la M 197 - Tennis-Club de Confignon, mais pour laquelle les commissaires ont dit ne pas avoir les moyens de trancher pour ou contre une installation du tennis, étant donné que des éléments sont encore attendus de la part du CA et qu'une votation a eu lieu pour maintenir à minima la surface de sports existant dans le périmètre.

##### ▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

**M. Reverchon** informe que la commission s'est réunie le 10 octobre pour traiter des lignes budgétaires propres à la commission. Ont été abordés une aide pour la transition énergétique dans la commune, ainsi que la problématique du bruit engendré par les corbeaux freux chemin de Pontverre. Le Canton a prévu d'enlever les nids durant l'automne.

##### ▶ Commission constructions et équipements (CCE)

**M. Kormann** informe que la commission s'est réunie le 10 octobre pour examiner les lignes du budget 2024 la concernant. Un préavis a été transmis à la CFAS afin d'intégrer ses remarques et questions. La commission a relevé 6 points de vigilance et fait 3 remarques qui se trouvent dans ce document. Puis, l'information nous est parvenue en fin de séance que la Commune lance un appel d'offre pour un mandataire chargé d'assurer le suivi et l'entretien des bâtiments communaux, afin de tenir compte de la projection faite par Signa-terre après analyse du parc immobilier de la commune.

##### ▶ Commission de la culture et communication (CCC)

**Mme Tornare** informe que la commission s'est réunie le 3 octobre et a traité du budget culture et communication. Puis la commission a débattu de la DM 958.

##### ▶ Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)

**Mme Tornare** informe qu'en l'absence de Mme Schmidt, elle n'a pas d'informations à transmettre. Le rapport est repoussé au prochain CM.

### **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie en CdF le 21 septembre pour traiter du budget 2024 avec présentation en CSSV. Puis elle s'est réunie en Bureau le 21 octobre pour traiter des problèmes de remplacements du personnel suite à des maladies de longue durée.

#### ▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil s'est réuni le 11 octobre et a accueilli 2 nouveaux membres, M. Mazzola et Mme Schmidt, en remplacement de MM. Fournier et Kormann, pour traiter des dossiers courants.

#### ▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

#### ▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil s'est réuni le 3 octobre pour valider le budget 2024, préavisé au préalable favorablement par le Bureau. Puis, nous avons traité de la nouvelle clé de répartition pour les subventions des communes membres, comme déjà annoncé lors du dernier CM. Puis le Bureau s'est réuni le 17 octobre pour recevoir le mandataire en charge de la comptabilité analytique en relation avec le projet de nouvelle clé de répartition à l'étude.

#### ▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 18 octobre pour discuter du projet de mise à jour des statuts et du règlement en présence de l'avocat en charge de ce travail.

## **5. Communications du Conseil administratif**

### **Communications de Mme Gabus-Thorens**

**La Maire** informe :

- Inauguration du Pressoir : a eu lieu le 28 septembre avec plus de 200 personnes et en présence de nombreux élus et enfants. Le pressoir sera ouvert à la population, associations, et pour toutes activités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Expo photos : a rencontré un beau succès dans les jours qui ont suivi l'inauguration de ce bâtiment et le 15 octobre, la salle a connu son 1<sup>er</sup> spectacle avec 2 représentations de « Pistache » pour les enfants.
- Dictée publique le 19.11.23 : à la salle communale.
- Festival les Créatives : 24.11. au Pressoir concert du duo Marzella.
- Appel d'offre en vue de trouver des entreprises pour les Cherpines : a été lancé et le mandat attribué à Cembre.
- Social : le CA a reçu les couples pour les jubilés de mariage (50, 60 et 70 ans) et le traditionnel repas à l'Auberge.
- Soirée des associations communales : a eu lieu en octobre pour les remercier de leur collaboration. La Mairie s'engage à faciliter les synergies et collaborations avec elles et à répondre à leur demande de relayer leurs communications relatives à des événements.
- La Poste : l'épicerie qui accueille actuellement le service poste de Cressy a décidé de renoncer à ce mandat pour la fin 2023. La Poste ne souhaite pas trouver un nouveau partenaire, dès lors des discussions sont en cours avec les CA de Bernex et Confignon et la Poste pour trouver des solutions alternatives (armoires à colis, prestations à domicile par ex.). Le CA insiste auprès de La Poste pour faire une information à la population le plus rapidement possible.

## Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco transmet les informations suivantes :

- Travaux sur bâtiments communaux : appel d'offre pour un mandataire en charge de coordonner les différents travaux à agender pour 2024-2028, à la suite du rapport Signa-terre. Bâtiments concernés : école de Confignon, Mairie, maison Briefer, la salle communale et son annexe hors toitures. Les délibérations seront présentées pour le financement des études et la réalisation des travaux.
- Arbres de la commune : un bureau a été mandaté pour dresser un état du patrimoine arboré communal et le rapport a été présenté en CDEE. Le marronnier commun à l'entrée du parc de la Mairie est concerné et sera abattu le 13 novembre prochain au vu de son état dégradé. Une autorisation de l'OCAN a été délivrée et un nouvel arbre sera planté printemps 2024.
- Plaine de l'Aire : les travaux du 1<sup>er</sup> tronçon du tram 15 sont en phase de finalisation. L'inauguration de cette étape aura lieu le samedi 9 décembre entre Lancy et PLO. Des précisions suivront.
- Changements de luminaires : suite à la délibération votée récemment pour changer les luminaires dans les bâtiments communaux; le début des travaux est prévu pour fin novembre.
- Changements de luminaires-suite : le remplacement par des LED à l'extérieur, sur le domaine public communal, est prévu pour mi-novembre.
- Bornes de recharge pour véhicules électriques : sont prévus 2 emplacements : à Cressy, rue Edouard-Vallet où les travaux ont débuté récemment pour équiper 6 places de stationnement, et aussi au village sur l'emplacement des « Mobility », travaux prévus début 2024.
- Voie Verte Bernex-Bâtie : validation de l'avant-projet par le comité de pilotage. Prévus en 2024 le projet détaillé avec pour objectif une réalisation pour 2027.

## Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- RH engagements prévus :

Le 15 août, M. Danho Adielou à 100% en qualité de responsable de bâtiment pour l'école de Cressy (remplacement).

Le 1<sup>er</sup> octobre, Mme Pauline Beyeler à 60% en qualité de spécialiste en ressources humaines, en vue du départ à la retraite anticipée de Mme Laurence Léger Bonvin le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Mme Sandra Gaspar Rivoalan à 60% comme assistante du CA (nouveau poste) et M. Paulo Dos Santos à 50% en tant qu'employé polyvalent pour les bâtiments du centre du village (remplacement).

Le 1<sup>er</sup> novembre, M. Yannick Sudan à 100% comme employé polyvalent dans l'équipe de la voirie et des espaces verts (remplacement) et Mme Hamdia Hussein à 40% comme préparatrice au restaurant scolaire (remplacement).

M. Valentin Bourget entrera en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2024 à 100%, il remplacera M. Elo Bernardo qui prend la retraite anticipée le 14 décembre prochain.

Les postes suivants ont été mis au concours et les recrutements sont en cours :

- Un chef de projet durabilité-énergie à 80% pour le remplacement de Mme Suzanne Oguey qui partira à la retraite en fin d'année
- Un ingénieur nature co-responsable des services extérieurs et voirie à 100% (remplacement et valorisation de poste)
- Un coordinateur sécurité à 50% (nouveau poste)
- Un coordinateur social et sport à 70% (nouveau poste)
- Un chef du service technique à 100% pour remplacer M. Hochstrasser qui prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2024 (remplacement et valorisation de poste)
- Une assistante de gestion pour les Grands projets à 60% (nouveau poste en CDD)

### **6. P DM 960 – Crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC pour la réalisation de la voie verte Bernex-Bâtie (VVBB)**

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que l'avant-projet ayant été validé, il s'agit d'aller de l'avant avec les études, en vue d'arriver à un projet détaillé en 2024. En conséquence, un projet de délibération

pour un crédit d'étude de CHF 92'000.- est présenté ce soir pour la réalisation de cette VVBB. L'exposé des motifs a été mis à disposition sur CMNet et elle remercie l'administration pour son travail de rédaction. Des délibérations similaires ont été déposées dans chaque commune concernée et elle remercie d'avance d'apporter un bon accueil à cette délibération.

**Le Président** propose maintenant de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Hutin** explique que VdG approuve ce beau projet inter-communal qui favorisera la mobilité et la qualité de vie. Elle propose d'agir vite pour obtenir les subventions fédérales et de renvoyer en CCE.

**M. Eugster** précise que Confignon est concernée pour une longueur de 128m, hors partie commune des Evaux. Le dossier présenté est complet et la réalisation des travaux programmée pour 2027 représente un coût pour notre commune d'un montant légèrement supérieur au million. Il faut néanmoins préciser que l'ensemble des subventions pourra couvrir les 2/3 de notre dépense. Cette DM pourrait être votée sur le siège, mais Le Centre propose afin de consolider ce dossier, un renvoi en CCE pour une prise de connaissance détaillée par la commission avec transmission de leur rapport pour le prochain CM.

**M. Barcellini** souligne l'importance de la politique de l'offre s'agissant des pistes cyclables afin de réduire les accidents notamment avec des axes de mobilité structurants. Une telle politique signifie entre autres de prévoir des pistes en site propre évitant d'avoir à slalomer sans cesse. Il est donc favorable à l'avancement de ce projet, mais afin de comprendre en profondeur le tracé et le financement de ce projet, il propose un renvoi en CAM, s'agissant d'une question de mobilité avant tout.

**M. Mazzola** relève que le tracé est défini et qu'il n'est pas envisagé d'autres trajets. L'enjeu sera surtout de comprendre les travaux qui seront faits et leurs enjeux techniques, il propose donc un renvoi en CCE plutôt qu'en CAM.

**Le Président** propose alors de voter sur ces deux renvois.

|   |
|---|
| <p><b>Le renvoi en CCE est accepté à l'unanimité des 17 présents.</b><br/><b>Le renvoi en CAM est refusé par 11 non et 6 abstentions.</b></p> |
|---|

#### **7. P DM 962 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 16'300.- pour l'attribution d'allocations ponctuelles d'aide financière destinée aux personnes habitant Confignon**

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que cette DM est présentée conformément à la loi prévoyant que si le budget est dépassé de plus de 5%, une DM doit vous être soumise. Nous avons chaque année un montant prévu pour une aide financière ponctuelle aux habitants de la commune. L'utilisation de cette ligne de crédit varie selon les années. Nous avons déjà présenté en 2021 une DM complémentaire et cette année nous avons un dépassement dû à plusieurs cas difficiles avec des montants importants. Elle renvoie à l'exposé des motifs détaillé expliquant les modalités d'attribution et ajoute encore qu'il ne s'agit pas de personnes aidées par d'autres institutions.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Peradotto** propose de voter sur le siège ce crédit budgétaire supplémentaire et de l'accepter. Il est constaté à la CSSV que les demandes individuelles ne sont pas plus nombreuses mais plus importantes pour des situations plus complexes et qui s'étendent dans la durée. Ce sont des situations de personnes qui ne rentrent pas forcément dans les barèmes de l'aide publique ou ne peuvent pas la demander par crainte de perdre un permis octroyé sous conditions.

Au niveau national : on observe une baisse des demandes d'aide sociale dans de nombreux cantons, de même qu'une diminution du chômage. Mais une augmentation des aides directes (alimentaires,

habits, prise en charge de frais de santé, de loyer etc.) Elle relève qu'il n'est pas normal que des personnes n'arrivent plus à faire face aux charges de 1ère nécessité.

Il paraît donc évident de voter ce crédit supplémentaire mais aussi important d'anticiper les besoins, en mettant ce montant au budget 2024 par exemple, pour ne pas se trouver dans la même situation l'année prochaine et demander des crédits supplémentaires au coup par coup.

**M. Marti** estime important de soutenir la population confrontée à des difficultés. Il relève que le besoin augmente et nécessite une réflexion de fond pour mieux comprendre ce qui se passe. Il propose donc un renvoi en CSSV pour étudier quelle direction prendre sur le long terme.

**M. Eugster** rejoint la proposition de VdG pour un vote sur le siège.

**Le Président** propose alors de voter sur le siège, puis sur la DM.

**Le vote sur le siège de la DM 962 est accepté par 10 pour et 7 abstentions.**



Législature 2020-2025

Délibération N° 962

Séance du Conseil municipal du **7 novembre 2023**

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2023 DE CHF 16'300.- POUR L'ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS PONCTUELLES D'AIDE FINANCIERE DESTINEES AUX PERSONNES HABITANT CONFIGNON**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non et 2 abstentions sur 17 CM présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 16'300.- destiné à couvrir les attributions d'allocations ponctuelles d'aide financière.
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2023.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Vice-Présidente : Nicole ROEHRICH

**La DM 962 est acceptée par 15 oui et 2 abstentions.**

**8. P DM 961 – Crédit de réalisation de CHF 41'000.- pour la participation à la rénovation de l'éclairage des terrains A et B du football de Bernex**

**Mme von Gunten-Dal Busco** explique que Confignon a été approchée par Bernex pour participer à la dépense liée à la rénovation de l'éclairage des terrains de football de Bernex. Cette rénovation est rendue nécessaire pour plusieurs raisons : homologation, sécurité pour la maintenance, durabilité de l'installation et aussi pour économiser de l'énergie. La clé de répartition basée sur la population prévoit pour les investissements liés aux terrains de foot : 30% Confignon et 70% Bernex. Bernex effectuera le pilotage des travaux et elle précise que cette dernière a d'ores et déjà accepté cette DM à l'unanimité.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Eugster** indique que Le Centre a des remarques sur cette DM : l'éclairage avait déjà été remplacé en 2017 et même si ce n'est pas bien de le remplacer aussi vite, cela permettra de passer à un éclairage LED. Puis, il demande si Confignon avait participé aux frais de remplacement de l'éclairage en 2017 ? Autre question, concernant les frais d'exploitation, Confignon est-elle appelée à participer à ces frais et à la consommation de l'éclairage ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** répond par l'affirmative et précise qu'une enveloppe de CHF 25'000.- est portée au budget à cet effet pour la consommation d'électricité et l'entretien des terrains. Elle ajoute que des compteurs ont été installés récemment et l'avenir dira si ce montant doit être renégocié.

**M. Eugster** ajoute que Le Centre a donné son feu vert à cette dépense et propose un vote sur le siège.

**M. Rupp** se joint à cette demande de vote sur le siège et constate que tout a été dit sur ce sujet. Sans ces travaux, les équipes ne pourraient plus assurer de matches...

**M. Kormann** indique que VdG se réjouit de cette collaboration avec Bernex en soulignant que cette dynamique est précieuse et doit être encouragée. Par ailleurs, VdG avait envisagé un renvoi en CCE, mais ne s'opposera pas à un vote sur le siège.

**Le Président** passe alors aux votes.

**Le vote sur le siège est accepté par 14 oui et 3 abstentions.**



Législature 2020-2025

Délibération N° 961

Séance du Conseil municipal du **7 novembre 2023**

**CRÉDIT DE REALISATION DE CHF 41'000.- TTC POUR LA PARTICIPATION A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS A ET B DE FOOTBALL DE BERNEX**

Vu la vétusté de l'éclairage des terrains de football A et B de Bernex,

Vu la demande de crédit DS 9-2023-47 de la commune de Bernex soumise au vote de leur Conseil municipal,

Vu la clé de répartition entre les communes de Bernex et Confignon pour les projets intercommunaux,

Vu l'intérêt général de ces terrains pour notre région et notamment leur utilisation par le club de football Signal FC de Bernex-Confignon,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. De participer à la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football situés sur la commune de Bernex selon la clé de répartition de 2011.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 41'000.- TTC destiné à cette participation.
3. De comptabiliser cette dépense de CHF 41'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 41'000.- par 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 41'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Vice-Présidente : Nicole ROEHRICH

La DM 961 est approuvée à l'unanimité.

**9. P DM 963 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 2'582'007.01 pour des amortissements complémentaires**

**Mme Uldry Frossard** rappelle que comme les 2 années précédentes et selon les recommandations d'experts financiers mandatés par l'ACG lors de cours dispensés aux magistrats en charge des finances, le CA propose au CM de voter un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'582'007.01 pour comptabiliser des amortissements complémentaires à la clôture des comptes 2023. Selon les premières estimations, des économies de charges et de revenus fiscaux supplémentaires sont attendus, seuls les amortissements correspondant aux montants du bénéfice seront comptabilisés. Le règlement d'application de la LAC prévoit la possibilité de comptabiliser des amortissements complémentaires si ceux-ci sont proposés par délibération et votés avant le 31.12. de l'année en cours. Elle relève une baisse de nos charges d'amortissement de CHF 850'000.- depuis 2021, permettant ainsi d'allouer de nouvelles prestations. Aussi le CA recommande de voter ce crédit budgétaire supplémentaire.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Barcellini** souhaite rappeler que le budget de la commune reste soumis à une certaine volatilité ce qui l'amène à considérer comme sain de faire des amortissements complémentaires et nous donnera une certaine marge de manœuvre sur des budgets suivants. Il propose donc de voter sur le siège.

**M. Mazzola** informe que comptablement VdG est favorable à cette proposition qui a pour seul but de diminuer le coût de nos dettes, à un moment où nous prévoyons trop de bénéfice en fin d'année. Néanmoins, il y a 2 points qu'il regrette : le premier, c'est la non-réalisation d'investissements nécessaires à nos bâtiments et infrastructures. En 2019, on réalisait 84% du Plan des investissements et en 2023, nous aurons réalisé 26% seulement. Il précise que le Plan des investissements est proposé par le CA pour des projets variés et de toutes tailles. La cause de ce non-investissement réside surtout dans le manque de personnel pouvant les réaliser. Nous avons les moyens financiers, mais il faudrait engager des personnes pour les exécuter. Ces 2'582'007.01 sont donc utilisés pour le remboursement d'une dette, et non pas dépensés pour des prestations.

Il rappelle ensuite que le règlement de la LAC, art. 41. al.2, stipule que « des amortissements complémentaires liés à la conjoncture et destinés à détériorer des comptes à des fins tactiques ne sont pas tolérés ». Il se demande ce qu'en pensent les experts financiers de l'ACG ?

**Mme Uldry Frossard** répond que les 2,5 mio sont surtout demandés pour comptabiliser l'amortissement complémentaire, véritable objet de cette DM. Nous aurons donc une marge de manœuvre supplémentaire pour ensuite délivrer les prestations et réallouer ces montants. C'est effectivement lié aux investissements, mais il est demandé aujourd'hui de voter des amortissements complémentaires et il n'est pas obligé de rembourser la dette. Il est aussi possible de comptabiliser le disponible en réserve conjoncturelle, ce qui a été évoqué en CFAS.

Puis, s'agissant des experts, elle ajoute que dans les cours donnés par l'ACG, les experts financiers ont fortement encouragé à comptabiliser ces amortissements, et de nombreuses communes le font. Voir la publication annuelle de ceux-ci. Elle ajoute que ces amortissements sont approuvés par le Service des affaires communales et le CE, et donc conformes à la législation.

**M. Mazzola** explique que la réserve conjoncturelle est uniquement affectable en cas de déficit au moment des comptes (et pas au moment du budget) et peut être utilisée pour pallier un manque au moment des comptes. Il ne s'agit en aucun cas de pouvoir développer de nouvelles prestations.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions des c.m. sur cette DM ? Dans la négative, il passe au vote sur le siège.

**Le vote sur le siège est accepté par 15 oui, 1 abstention (et un absent).**

**Le Président** passe au vote de la DM 963.



Législature 2020-2025

Délibération N° 963

Séance du Conseil municipal du **7 novembre 2023**

### **CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2023 DE CHF 2'582'007.01 POUR DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 11 oui, 0 non et 5 abstentions sur 16 CM présents

- a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :
1. Rénovation immeuble Troullier - terrain, pour un montant de CHF 414'319.26, bien no. 4
  2. Changement fenêtres Mairie et Ancienne école, pour un montant de CHF 134'263.86, bien no. 7
  3. Local des services du feu I - Immeuble CRI 201, pour un montant de CHF 1'004'253.78, bien no. 9
  4. Déplacement station lavage (CIV), pour un montant de CHF 55'427.15, bien no. 10

5. Panneaux photovoltaïques - Ecole de Cressy - Installation technique, pour un montant de CHF 161'622.33, bien no. 16
  6. Jeux Place village - Auberge, pour un montant de CHF 73'764.29, bien no. 24
  7. Transformation Anc. Ecole Petite-enfance, pour un montant de CHF 3'765.41, bien no. 25
  8. Réhabilitation routes - réfection des chaussées - phase I, pour un montant de CHF 123'877.54, bien no. 28
  9. Réhabilitation routes - réfection des chaussées - phase II, pour un montant de CHF 167'342.27, bien no. 28
  10. Réhabilitation routes - solde des phases, pour un montant de CHF 443'371.12, bien no. 28
- b) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 pour un total de CHF 2'582'007.01.
  - c) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
  - d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Vice-Présidente : Nicole ROEHRICH

**La DM 963 est acceptée par 11 oui et 5 abstentions.**

#### **10. DM 958 – Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

**Le Président** donne la parole à **Mme Tornare** pour la CCC.

**Mme Tornare** explique que les lignes budgétaires relatives à la Culture et Communication ont été analysées une par une et vous avez reçu le dossier sur CMNet. Elle ajoute que 2 amendements ont été faits :

- Poste N 313220.005 : passer de CHF 31'900.- à CHF 20'000.- (soit – 11'900.-)
- Poste F 332.130 : passer de CHF 54'060.- à CHF 18'060.- (soit – 36'000.-)

L'amendement du budget culture a été accepté par 3 pour, 2 contre et 2 abstentions.

L'amendement du budget communications a été accepté par 3 pour, 2 contre et 2 abstentions.

La CCC recommande de voter le budget 2024 avec ces 2 amendements.

**Le Président** passe à la CDEE et informe qu'il n'y a pas eu d'amendement particulier.

Il passe la parole à **M. Kormann** pour le rapport de la CCE.

**M. Kormann** rappelle que le rapport a été diffusé et qu'il comporte 6 propositions/questions et 3 remarques de forme.

« 1. Sur les charges de la **Salle communale** : Electricité : proposition de faire passer le budget 2024 proposé de 56'000.- à 50'000.- ... compte tenu du réel dépensé de 2022 de 25'000.- et des prévisions de prix de l'électricité annoncées, même en tarifs libres, qui ne correspondent pas à plus de 100% d'augmentation.

2. Sur les charges de l'**Ecole de Confignon** : ligne 31110.000, Machines d'entretien et nettoyage : la CCE demande pourquoi les 20'000.- sont automatiquement reconduits du budget 2023 alors qu'ils semblaient exceptionnels en 2023 ?

3. Sur les charges de l'**Ecole de Confignon** : ligne 31110.010, Equipements de sécurité et secours : la CCE demande pourquoi les 6'000.- sont automatiquement reconduits du budget 2023 ? (idem point 2 ci-dessus).

4. Sur les charges de l'**Ecole de Confignon** : ligne 31200.000, Eau : la CCE demande pourquoi les 16'900.- de réel passent à 26'000.- alors que ni les consommations ni les tarifs n'ont explosés à ce point ?

5. Sur les charges de l'**Ecole de Cressy** : ligne 31200.000 : Electricité : proposition de baisser le budget 2024 proposé de 17'500.- ... compte tenu du réel dépensé de 2022 de 10'000.- et des prévisions de prix de l'électricité annoncées sur les tarifs contrôlés de ce bâtiment, car si augmentation SIG annoncée de 35%, alors 13'500.- mais pas 17'500.- frs.

6. Sur les charges des **Routes 6150** : ligne 31200.003 : Eclairages publics : pourquoi le budget 2023 de 50'000.- a-t-il été remonté à 65'000.- sur le budget 2024 alors que les remplacements des luminaires publics décidés et votés par le CM nous ont été présentés comme facteurs d'économies, d'où le budget de 50'000.- en 2023 ? »

Ces 6 propositions ont été approuvées à l'unanimité et compte tenu de ces propositions, la CCE a préavisé favorablement et à l'unanimité les lignes du budget 2024.

**Mme von Gunten-Dal Busco** répond que le Tableau des amendements figure sur CMNet depuis peu et que tous les points évoqués dans ce rapport sont repris dans la liste des amendements.

**M. Mazzola** transmet peu d'enjeu pour la CAM et l'objectif majeur sera d'atteindre les objectifs fixés pour les travaux inscrits au Tableau des investissements que ce soit pour des raisons de manque de personnel ou pour d'autres raisons. La commission a demandé à bénéficier d'une visibilité sur les investissements réalisés vs ceux prévus. Concernant le budget, la dette de 20 à 50% du budget dédié au personnel des grands projets a été questionné et la réponse donnée a été qu'aucun nouvel engagement n'était ouvert pour 2024. Enfin, la tarification du véhicule « Mobility » a été questionnée et la réponse est que le tarif est fixé par Auto-partage, mais l'enjeu pour la commune est bien de soutenir l'accès à celui-ci car le volume est peu important.

La commission a recommandé à l'unanimité d'approuver les lignes du budget la concernant, ainsi que la DM.

**M. Francey** informe que la CFAS a traité d'un amendement pour fixer le centime additionnel à 46cts (à la suite de la M208) et qu'il a été accepté à la majorité de la commission. Il poursuit en lisant son Rapport :

« En début de la séance du 2 octobre 2023 et suite à la motion M208 pour la baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques votée et acceptée lors du Conseil municipal du 19 septembre 2023, un amendement pour fixer le centime additionnel à 46 centimes a été soumis au vote des commissionnaires et accepté à la majorité.

La motion demandait également au Conseil administratif de calculer l'impact sur le projet de budget 2024 d'une baisse de deux centimes additionnels communal à savoir au taux de 45 centimes mais cette demande n'a pas été prise en considération par le Conseil administratif.

Toujours en début de séance, il a été demandé si des amendements avaient été apportés par le Conseil administratif afin de tenir compte d'un centime additionnel à 46 cts votés afin d'éviter aux commissionnaires de proposer des coupes sur diverses lignes budgétaires mais la réponse fut négative. Ensuite, le budget a été présenté aux membres de la commission CFAS avec un excédent de revenus prévu de CHF 36'140.98.

Durant cette première séance, les membres de la commission ont revu en détails les points suivants :

- Fiscalité et revenus
- Charges de personnel
- Charges d'exploitation (31) de l'administration générale, l'ordre et la sécurité publique, la défense
- Amortissement
- Plan des investissements
- Autofinancement et l'autorisation d'emprunter

Le budget 2024 prévoit une hausse des revenus de CHF 876'057.73 à CHF 17'232'158.73 et des charges également en forte hausse à CHF 17'196'017.75. Il en résulte un excédent de revenus de CHF 36'140.98.

Comme pour le budget 2023, le Conseil administratif a décidé d'augmenter les revenus estimés par l'administration fiscale cantonale en prenant les estimations de l'Etat à hauteur de 55% et la production 2022 à 45%. Le montant supplémentaire pris en considération est donc supérieur de CHF 572'899 aux estimations reçues mais reste dans la marge de tolérance maximale de 10% de l'estimation communiquée par l'administration fiscale cantonale.

Sur la base actuelle d'un centime additionnel à 47, les estimations de l'administration fiscale cantonale fixent la valeur du centime à CHF 268'925 pour les impôts des personnes physiques et à CHF 19'346 pour l'impôt à la source.

Pour 2024, il n'y a plus de taxe professionnelle mais elle est remplacée par le fonds de compensation des communes genevoises. La commune ne perd rien suite à ce changement avec un montant à recevoir en hausse d'un peu plus de CHF 1000.

Il a été relevé une forte hausse des charges de l'accueil pré-scolaire de l'ordre de CHF 180'000 et à la conséquence de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.

L'augmentation du loyer du tennis de l'ordre de CHF 18'000 correspond, selon l'administration, à un rattrapage de charges et négocié avec le Club.

Les frais de perception de l'impôt augmentent à CHF 358'700 et sont liés à l'augmentation des revenus.

Aujourd'hui, la provision de la commune s'élève à environ CHF 1.2 millions et permettrait à la Commune, en cas de revenus inférieurs à ceux budgétisés, de dissoudre une partie de cette provision et clôturer l'exercice avec des comptes à l'équilibre.

La masse salariale du personnel communal est en augmentation de 9% (CHF 369'376) à CHF 4'607'352 par rapport au budget 2023. Cette augmentation comprend entre autres les annuités du personnel, l'allocation vie chère de 2.5%, l'augmentation du taux d'activité de 6 employés.

Les amortissements 2024 sont en baisse de CHF 323'979.57 à CHF 1'958'709.30 par rapport à 2023 et ceci dû aux amortissements complémentaires de plus de CHF 2 millions votés à fin 2022.

Le montant des investissements planifiés en 2024 s'élève à CHF 2'532'278 en baisse par rapport aux exercices précédents mais correspondant aux investissements que les différents services sont en mesure de suivre et réaliser contrairement aux années précédentes où les investissements votés n'étaient en grande partie pas réalisés.

L'autofinancement pour 2024 s'élève à CHF 2'029'273 donc en comparaison aux investissements planifiés, il y aura une insuffisance de financement. Le Conseil municipal devra donc voter **une autorisation d'emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 503'005** pour financer les investissements proposés.

Lors de la séance du 30 octobre 2023, le Conseil administratif, suite aux dernières estimations de l'administration fiscale ainsi que les recommandations de la commission constructions et équipements, a proposé les amendements suivants :

Les amendements réduisent les charges de **CHF 74'272** et augmentent les revenus de **CHF 83'979.75**, ce qui ramène un nouvel excédent de revenus pour le budget 2024 de CHF 36'140.98 à **CHF 194'392.73**.

Les amendements de la commission constructions et équipement ont été préavisés favorablement par 5 oui et 2 abstentions.

Les commissionnaires ont proposé et préavisés favorablement plusieurs amendements et ont également préavisés favorablement les amendements proposés par la commission culture et communication.

Avec ces nouveaux amendements le budget 2024 présente un excédent de revenus de **CHF 314'393.73**.

La commission a passé en revue les budgets des fondations et groupements pour l'année 2024.

Concernant la fondation de la Petite-enfance, l'augmentation de la subvention communale est en hausse de 3.2% avec un renforcement du taux d'activité pour le secrétariat-comptabilité et un renforcement des effectifs de remplacement.

Concernant l'Accueil Familial de Jour (AFJ Rhône Sud), le budget pour la commune de Confignon augmente de 19.52% (CHF 35'358) notamment par le renforcement du personnel administratif et la modification du revenu des accueillantes familiales.

Concernant le Centre Intercommunal de Voirie (CIV), le budget 2024 est en baisse de 15.32%.

Concernant le CRI 201, et suite à l'amendement du Conseil administratif, la hausse du budget est de l'ordre de 18%, contre une hausse initiale d'environ 33%. La hausse est due au renouvellement partiel des tenues feu, différents aménagements du bâtiment ou l'entretien de l'équipement ménager.

Concernant l'arrondissement de l'état civil, le budget est identique au budget 2023.

Concernant l'ORPC de Lancy-Cressy, rien n'a été relevé concernant le budget qui est presque similaire à celui de 2023.

Concernant la Police municipale, le budget est en hausse de plus de 8% dû en partie à l'indexation des salaires prévue par Bernex.

Il est à relever que le contrôle du stationnement sera dès le mois de juillet 2024 transféré de la ville d'Onex à la commune de Bernex.

Concernant la participation de la Commune au SIS, la hausse du budget est de l'ordre de 5% provenant principalement de la hausse des charges de personnel.

Une analyse des investissements effectués par la Commune depuis 2018 a été présentée aux commissionnaires. Il en ressort des investissements prévus au budget de l'ordre de CHF 22'600'000 contre des investissements réalisés d'environ CHF 9'400'000.

Le plan financier quadriennal à jour a été présenté aux commissionnaires.

Finalement, la commission a passé la DM 958 au vote avec le taux de centimes additionnels préavisé à 46 cts lors de la séance du 02 octobre 2023. »

#### **Recommandation de la commission**

**La commission préavise favorablement par 5 oui et 2 abstentions le budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels à 46 cts ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, sous réserve des amendements préavisés.**

Une discussion s'engage sur une différence de CHF 9'370.- entre le tableau livré par M. Francey et celui figurant sur CMNet.

**Mme di Stefano** indique que la différence équivaut au poste Etat-civil Bernex. **M. Mumenthaler** confirme que vraisemblablement cette différence vient de l'Etat-civil Bernex, probablement pas encore intégré dans le tableau sur CMNet. Les chiffres projetés actuellement sur l'écran sont les bons.

**Mme Uldry Frossard** explique que pour tenir compte des documents parvenus après le dépôt du budget, le CA propose les amendements suivants ici résumé dans un tableau. Il comprend aussi les amendements de la CCE. Tout ceci a pour résultat de diminuer les charges de CHF 64'902.- et augmente les revenus de CHF 83'979.75.

Pour rappel, le Conseil administratif soutient le centime additionnel à 47 ct. La valeur du centime étant de 269'574 F, le déficit prévisible au budget 2024 s'élèverait à 84'551.27 F sans compter l'impact sur la péréquation financière intercommunale que l'Administration fiscale cantonale n'a pas pu estimer, selon la note que vous avez reçue.

Pour anticiper les amendements proposés en CFAS, elle tient à rappeler que le Conseil administratif soutient l'allocation vie chère pour 2024.

**M. Mazzola** relève une incompréhension de sa part sur la ligne « subventions à l'étranger ». L'objectif d'aide au développement est fixé par l'ONU depuis 1969 à 7% du budget, appliqué par la majorité des communes suisses. Or ce chiffre mentionné au budget affiche une différence entre le budget en totalité et les charges au budget.

**Mme Gabus-Thorens** rappelle la motion votée par le CM initialement indiquait 0.7% des revenus fiscaux. Puis, ce 0.7% a été baissé en temps de crise à 0.5% taux auquel il est resté cette année.

**M. Mazzola** constate que cela ne joue pas non plus avec les revenus fiscaux... et **M. Mumenthaler** explique que le chiffre ne comprend que les recettes des revenus fiscaux des personnes physiques.

**Le Président** propose alors de voter ces amendements du CA en un seul bloc, puis de voter les amendements de la CFAS.

|  |
|--|
| <b>Les amendements du CA sont approuvés à l'unanimité.</b> |
|--|

Il est proposé ensuite de voter les amendements de la CFAS les uns après les autres selon le tableau fourni, à savoir :

- |   |   |
|---|---|
| - Subventions, associations culturelles + 2'594.- | <b>accepté à l'unanimité</b>                    |
| - Honoraires de mandataires -11'900.-             | <b>accepté par 9 oui, 7 non et 1 abstention</b> |
| - Honoraires divers -36'000.-                     | <b>accepté par 10 oui et 7 non</b>              |
| - Subventions associations sportives +4'000.-     | <b>accepté à l'unanimité</b>                    |
| - Suppression allocation vie chère – 78'695.-     |   |

**Le Président** donne la parole à **Mme Joliat** qui rappelle que depuis 2021, avec un pic en 2022 puis en 2023, la Suisse fait face à une inflation qui défie les pronostics. Lors du vote du budget 2023, le versement d'une allocation vie chère au personnel communal, comme prévu dans les statuts, a été retirée. Pour 2022, on a eu une recette fiscale extraordinaire de plus de 3 millions de francs, avant prise en compte des amortissements complémentaires pour la commune. Au mois de juin 2023, le CA estimant que l'allocation vie chère pour le personnel était parfaitement justifiée, une délibération a été soumise au CM. Au mois de septembre 2023, après passage en commission et une intervention totalement déplacée de la CA déléguée, cette allocation vie chère a été refusée par le CM à une courte majorité, grâce à la voix du président. Pourtant l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation d'environ 2.5 % a été prise en compte par de nombreuses entreprises, l'Etat de Genève et la plupart des communes genevoises. Aujourd'hui, pour le budget 2024, l'allocation vie chère a de nouveau été inscrite au budget. L'inflation est toujours là, le personnel de la commune est sous-doté, mais travaille d'arrache-pied pour atteindre les objectifs fixés. Une demande de diminution du centime additionnel est demandée par une partie du CM et en parallèle il est demandé de retirer l'allocation vie chère du budget, ce n'est pas possible dans de telles conditions. Voix de Gauche propose de refuser cet amendement et demande un vote nominal.

**(Votes pour :** Reverchon, Roehrich, Stoffel, Francey, Barcellini, Mottier, Rupp, Marti, Friot, Tornare.

**Votes contre :** Eugster, di Stefano, Mazzola, Peradotto, Hutin, Kormann, Joliat)

L'amendement pour la suppression allocation vie chère est **accepté par 10 oui et 7 non**

Résultat : un total de – 120'001.- et le budget 2024 présente alors un excédent de revenus de CHF 314'393.73.

**Le Président** passe ensuite à la proposition de baisse du centime de 47 à 46 cts et il ouvre les débats,

**Mme Joliat** relève que lors du précédent CM, une motion a été déposée traitant de la baisse du centime additionnel. L'administration n'ayant pas encore répondu officiellement, pourquoi faire le forcing ?

**Mme Uldry Frossard** répond qu'il s'agit en l'occurrence d'une proposition, d'un amendement, proposé par la CFAS. Elle ajoute qu'une baisse du centime équivaldrait à une baisse de revenu de 269'574.- qu'il faudrait indiquer dans le tableau pour pouvoir en tenir compte dans la DM.

**Mme Gabus-Thorens** explique que l'on a essayé de déterminer les effets de la motion avec un passage de 47 à 46, mais nous n'avons pas la possibilité de déterminer quel serait le montant précisément avec les effets de la péréquation. De plus, il s'agit d'une compétence du CA. On ne peut fixer un montant précis à ce jour.

**M. Francey** n'est pas d'accord sur ce point. Le centime est décidé et voté par le CM et la valeur d'un centime additionnel a été clairement transmise. Si le CM votait aujourd'hui un centime additionnel à 46, on peut en connaître la valeur et l'inscrire dans ce tableau.

A la demande du Président, **M. Mumenthaler** confirme que le taux du centime est de la compétence du CM. En revanche, estimer la valeur de la baisse du centime est de la compétence exclusive du CA selon art.118 de la LAC. A ce jour, le CA a décidé, indépendamment de vos votes relatifs au centime, de

maintenir son estimation fiscale inchangée. Dans le tableau on remarque que le montant fourni est de 269'574.-, mais il a mis un montant de 0, puisque seul le CA peut le changer.

**Mme Uldry Frossard** se déclare fâchée de cette intervention de **M. Mumenthaler** qu'elle juge malhonnête. Nous devons respecter les principes régissant l'établissement du budget et des comptes conformément à l'art. 106 de la LAC, et notamment les principes de sincérité, clarté, exhaustivité et fiabilité. La valeur du centime est connue, elle est de 269'574.- et ce montant doit être clairement inscrit dans ce tableau et reporté dans la DM. Cette dernière devant clairement indiquer les incidences financières pour une baisse du centime. Il serait donc faux de ne pas l'indiquer. Enfin, il n'y a eu aucune décision du CA pour ne pas établir un nouveau budget et il n'a jamais été décidé d'indiquer le maintien d'un montant à 0. Ce montant doit être indiqué et reporté dans la DM.

**Le Président** propose pour plus de clarté de voter sur la baisse du centime de 47 à 46, puis de procéder à un second vote avec le montant inscrit dans le tableau Excel.

*Pause de 2 minutes.*

**Le Président** reprend et rappelle que concernant ce dernier amendement pour une baisse du centime de 47 à 46 et qui devra être approuvée quant au montant, le CA s'en occupera et ce n'est donc plus de notre ressort.

**Mme Peradotto** souhaite s'arrêter sur l'aspect politique de cet amendement.

« A Genève, canton le plus inégalitaire de Suisse, 83% des richesses privées du canton sont détenues par des millionnaires et la redistribution fiscale ne cesse de diminuer. Pourtant renforcer les services publics en misant sur une imposition plus importante et plus progressive des grosses fortunes et des bénéfiques, permet de corriger les inégalités sociales.

Prenons garde à ne pas nous laisser emporter par une politique doctrinaire et électoraliste, qui souhaite baisser les impôts à n'importe quel prix.

Au contraire pensons aux besoins de notre commune et ayons une vision ambitieuse de ce que nous souhaitons pour ses habitant.e.s.

- Donner les conditions pour que les parents soient encouragés à faire des enfants, c'est investir socialement, puisque ces enfants seront plus tard producteurs de richesse.
- Construire des crèches, c'est un investissement social car elles vont permettre aux mères, (je n'oublie pas les pères à la maison, mais ce sont encore les mères qui gardent majoritairement les enfants), construire des crèches c'est donc permettre de participer plus largement au marché de l'emploi.
- Permettre une bonne éducation, c'est également un investissement social, car de coûteux problèmes sociaux dans la jeunesse seront évités.

Et ce n'est pas la militante de gauche qui le dit, mais l'éminent sociologue Gosta Esping-Andersen qui a analysé différents modèles de l'ETAT dès les années 90 en arrivant au constat que :

Toutes les dépenses qui permettront à terme des gains sociaux devraient être considérées comme des investissements.

Ainsi baisser le ct additionnel c'est ne pas avoir de vision à long terme et c'est renoncer à investir pour le futur ».

**Le Président** demande s'il y a d'autres amendements proposés par d'autres groupes que la CFAS ?

**M. Barcellini** revient sur l'aide à l'étranger pour demander, étant donné l'assainissement de la dette et la marge de manœuvre donnée par les amortissements, de faire un effort sur ce poste en l'augmentant de 11'853.- pour arriver au chiffre rond de 92'000.-.

**Le Président** propose donc de voter cet amendement proposant une augmentation de CHF 11'853.- du poste Aide à l'étranger.

**Cet amendement est accepté par 14 pour et 3 abstentions.**

**M. Mazzola** propose de passer le taux dédié aux associations et au sport à 100%, en ajoutant CHF 45'000.- sur cette ligne 5790.100.30.100.0000.

**Cette proposition est rejetée par 5 oui, 10 non et 2 abstentions.**

**M. Mazzola** revient sur le budget consacré aux médias sociaux qui a été refusé et VdG propose d'allouer la même somme, donc CHF 36'000.- à l'engagement d'un chargé de communication numérique (ligne 3290.110.30100.000).

**Cette proposition est rejetée par 7 pour et 10 contre.**

**M. Mazzola** rappelle le devoir des communes en matière de durabilité et il propose d'augmenter le budget de 32'125.- pour l'engagement d'un junior chargé d'accompagner la personne en charge de cette thématique (Poste délégation et énergie porté à CHF 60'000.-).

**Cette proposition est rejetée par 5 pour, 10 contre et 2 abstentions.**

*Pause pour mise à jour du projet de budget à amender.*

**Mme Uldry Frossard** indique que le montant correspondant à la baisse d'un centime s'élève 265'574.-. Après concertation, le CA a décidé d'introduire ce montant dans les amendements et dans la DM.

**M. Mazzola** propose, avant de passer au vote du budget complet, de relever 3 points problématiques :  
- la baisse du centime avec des effets pouvant se faire sentir dans plusieurs années et dans un contexte post-Covid et très incertain. Le baisser maintenant est peut-être de l'ordre de l'apprenti sorcier... Il relève que le PLR et DC ont cependant réaffirmé que l'on pourrait toujours réaugmenter le centime si besoin dans le futur.

- le manque d'ambition pour répondre aux besoins des habitants, le manque de projets comme planter des arbres par ex. L'impression est que l'on ne s'en donne pas les moyens.

- l'allocation non allouée au personnel qu'il juge très contre-productif

Considérant ces 3 points, VdG refusera le budget.

**Le Président** propose de passer au vote du budget avec un excédent de revenus de 23'596.73 et la proposition faite de fixer le centime additionnel 2024 à 46 centimes. Puis de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 50cts. D'autoriser le CA à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 515'549.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du Patrimoine administratif, d'autoriser le CA à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui arriveront à échéance et à procéder à toute opération ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**Le Président** propose de passer au vote de la DM 958, ainsi amendée.



Législature 2020-2025

Délibération N° 958-A

Séance du Conseil municipal du **7 novembre 2023**

#### **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2024, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 17'022'968.- aux charges et de CHF 17'046'564.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant CHF 23'597.-

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 23'597<sup>-1</sup> et résultat extraordinaire de CHF 0.<sup>-2</sup>,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'016'729.<sup>-3</sup>,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 46 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 2'660'000.- aux dépenses et de CHF 127'722.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'532'278.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 2'016'729.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 515'549.-,

vu le préavis de la commission des finances, administration et sécurité (CFAS) du 30.10.2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 29 août 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

à la majorité simple

Par 11 oui, 5 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 17'022'968.- aux charges et de CHF 17'046'564.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 23'597.-.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 23'597.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 46 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 50 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 515'549.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Vice-Présidente : Nicole ROEHRICH

**La DM 958, telle qu'amendée est approuvée par 11 pour, 5 contre et 1 abstention.**

**DM 957 – Crédit d'étude de CHF 52'000.- TTC pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire**

<sup>1</sup> Calcul : N4 – N48 – (N3-N38)

<sup>2</sup> Calcul : N48-N38

<sup>3</sup> Calcul : N33+N364+N365+N366+383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou – exc. de charges

**M. Mazzola** informe que la commission a procédé à l'audition de M. Brendan Drezen de l'ATE pour une présentation complète de la démarche en vue d'un plan de mobilité scolaire. Celle-ci s'organise en 5 étapes avec un processus participatif incluant toutes les parties concernées. A terme l'enquête fera l'objet in fine d'une carte en ligne sur laquelle mettre ses commentaires. Puis à l'étape suivante, tous les lieux dangereux seront visités et feront l'objet d'un bilan de mobilité. S'ensuivront des visites techniques de terrain avec analyses et recommandations à court, moyen et long terme. L'ATE reste à disposition pour répondre à toutes questions pour apporter des recommandations supplémentaires après visite.

La CAM a relevé la proposition de mesures temporaires, elle s'est enquis de la durée du processus (~1 an). Le périmètre a été discuté, avec ou sans le CO du Vuillonex. La commission a estimé qu'inclure le CO Vuillonex était intéressant, puis elle a discuté de l'école privée Steiner pour leur proposer de s'associer à l'étude (à leurs frais). Considérant ces éléments, la commission a préavisé favorablement cette PDM 957.

**Mme Joliat** rappelle que la sécurité sur le chemin de l'école est l'affaire de tous et qu'il est essentiel que chacun puisse se déplacer en sécurité de manière autonome. Cette démarche permettant de repenser l'ensemble de la sécurité sur le chemin et autour des écoles est bienvenue. Travailler sur la mobilité scolaire constitue aussi un pari sur l'avenir, car en plus de sensibiliser les enfants et les jeunes, cela les incite aussi à se déplacer de manière plus durable et à expérimenter des modes alternatifs à la voiture et à espérer à plus long terme avoir un impact sur la mobilité des adultes. Nous sommes donc en faveur de ce crédit d'étude.

**M. Mottier** salue l'aspect participatif de ce plan de mobilité scolaire, cherchant les meilleurs moyens pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. DC propose donc en conséquence d'approuver cette DM.

**M. Eugster** explique que tout ce qui a été dit est juste, mais malgré le préavis favorable de la CAM à ce crédit d'étude, il s'interroge néanmoins sur différents points. Il pense notamment à la motion 167 sur les patrouilleuses scolaires il y a près de 2 ans, et nous n'en avons toujours pas. Nous travaillons maintenant à un plan de mobilité scolaire avec un magnifique tableau, mais qui ne lui paraît pas très concret. De son point de vue, nous devrions plutôt mettre en place des patrouilleuses scolaires. Il ne s'opposera pas à ce budget, mais considère que c'est de l'argent dépensé inutilement.

**Le Président** propose de voter sur la DM 957.



Législature 2020-2025

Délibération N° 957

Séance du Conseil municipal du **7 novembre 2023**

## **CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 52'000.- TTC POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE**

Vu que le Canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,

Vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 édité par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,

Vu la motion 167 pour la création d'une patrouille scolaire à Confignon,

Vu que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école,

Vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le montant de CHF 40'000.- qui figure au plan des investissements 2023,

Vu les préavis de la commission CAM du 02.03.2021 et du 17.10.2023,

Vu le préavis de la commission CFAS du 30.03.2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05)

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## DECIDE

à la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 4 abstentions sur 17 CM présents,

1. De procéder à une étude pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 52'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 52'000.-, afin de permettre l'exécution de cette étude.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Vice-Présidente : Nicole ROEHRICH

**La DM 957 est approuvée par 13 oui et 4 abstentions.**

## 12. Questions

**M. Eugster** se réfère à un article paru dans la presse relatif à un dossier impactant directement la commune. Il demande si le CM aurait des informations à transmettre sur ce dossier concernant **Mme Uldry Frossard** ?

**Mme Gabus-Thorens** précise que l'enquête disciplinaire est en cours et gérée par le Canton. En l'état elle est soumise au secret et l'enquête doit se taire. Nous n'avons pas d'informations du canton.

**M. Mazzola** demande combien d'apprentis sont formés dans l'administration communale ? **Mme Uldry Frossard** répond qu'il n'y a pas d'apprentis, mais des stagiaires pour une durée de 6 mois. Elle convient que le manque de places d'apprentissage est récurrent et lorsque nous aurons stabilisé les départs et les arrivées dans l'administration, nous pourrions nous pencher sur cette question et proposer des formations et encadrer des apprentis.

**M. Mazzola** indique avoir été interpellé par plusieurs habitants sur la manière dont se décide les horaires des cloches de l'Eglise, et plus particulièrement le carillon de 7H30 le dimanche matin.

**Mme Gabus Thorens** répond qu'il s'agit plus d'une tradition que d'une décision politique.

**M. Barcellini** revient sur la ZDIA pour demander quelles autorisations de construire ont été accordées à des entreprises à forte valeur ajoutée ? Il rappelle que la commune avait été claire sur le fait de ne pas vouloir accueillir toutes les entreprises du PAV.

**Mme Gabus Thorens** confirme que la commune se bat depuis 15 ans pour avoir de telles entreprises, mais rappelle que le développement d'une zone industrielle est du ressort de la FTI qui distribue par ailleurs les terrains. Les entreprises Barro et Malvala ont pu acquérir des terrains et donc développer leur activité industrielle. Une étude a été lancée avec la FTI et le canton pour arriver à déterminer comment aller de l'avant. Elle précise que Barro aura entre 8 et 10 entreprises dans son hôtel d'entreprises et ceci amènera aussi des revenus à la commune.

**Mme Joliat** se réfère au concert de tronçonneuses intervenu dans le parc de la Mairie il y a quelques jours et demande ce qui a pu se passer...

**Mme Uldry Frossard** répond qu'avec les séquelles de la tempête, des arbres ont dû être sécurisés et le CRI 201 intervenir en urgence.

**M. Mottier** revient sur une question écrite qu'il a déposée en avril 2023, la QE207 relative à la FL et qui n'a pas reçu de réponse à ce jour.

**M. Marti** rappelle que la QE201 relative à la pièce D n'a pas encore reçu de réponse, de même que ses questions adressées à **Mme von Gunten-Dal Busco**. La réponse faite est que l'on attendait une question par écrit.

**M. Mazzola** demande, concernant les marchés et les producteurs locaux de la commune, quelle place pour les viticulteurs et brasseurs locaux ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'un règlement des marchés a été validé comportant des critères pour les stands, notamment l'aspect local des produits proposés. A sa connaissance, il n'y a pas eu de vigneron ou de brasseurs qui se sont présentés.

**M. Reverchon** demande pourquoi les motions et résolutions votées par le CM ne figurent pas sur le site de la Commune, alors que leur publication a été demandée par vote de la motion 195 ; y a-t-il décision de les mettre en ligne ? **Mme Gabus Thorens** répond que l'on va y réfléchir...

## 11. Propositions individuelles et divers

**M. Barcellini** suggère après la présentation de l'OFROU cet été d'en parler en CAM pour présenter l'impact de l'autoroute sur la zone des Cherpines.

**M. Marti** rappelle que le petit restaurant à Cressy fait maintenant de la fondue tous les 1<sup>er</sup> vendredis du mois...

**Le Président** lève la séance à 23H45.



Frédéric REVERCHON

Président



Floriane SCHMIDT

Secrétaire

*Annexe : Lettre de la commission du personnel de Confignon*

Commission du personnel  
de la Mairie de Confignon  
Promenade des Rêveries 2  
1232 Confignon

Confignon, le 27 septembre 2023

Lettre ouverte à l'ensemble du  
Conseil Municipal de Confignon

Monsieur Le Président du Conseil municipal,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous prenons acte du refus, à une faible majorité par la voix prépondérante du Président du Conseil municipal, encouragé par la magistrate déléguée aux Ressources Humaines, de ne pas accorder l'indexation des salaires pour l'année 2023. Nous vous transmettons ici notre immense déception et notre incompréhension totale. Sachez que l'ensemble du personnel a été choqué par cette décision, ainsi que par la rupture de collégialité de Mme Uldry Frossard, qui s'est écartée de la décision du Conseil Administratif.

Le personnel de la Mairie est scandalisé par la prise de parole de la magistrate en charge des Ressources Humaines qui a tenu des propos contraires à ses engagements envers nous. Nous ne comprenons pas ce volte-face soudain, sans prévenir personne, si ce n'est son groupe politique certainement. Ceci est tout simplement inacceptable !

Nous vous rappelons par ailleurs que tous les services travaillent à flux tendu depuis quelques années, que les engagements tardent à arriver et que le personnel en place s'essouffle. Chacune et chacun essayant tant bien que mal de pallier le manque de collègues et s'efforçant de toujours satisfaire à toutes les demandes. Cette situation n'a que trop duré et nous refusons d'entendre que nous sommes privilégiés et trop rémunérés. Cette arrogance doit vraiment cesser.

En séance du 19 septembre dernier, Mme Uldry Frossard a lancé des chiffres invérifiables laissant à croire que nous sommes tous grassement payés et n'aurions pas le droit de nous plaindre. Est-ce une manière loyale de considérer et d'être à l'écoute de ses collaboratrices et collaborateurs pour une conseillère administrative responsable des RH ? Où est le respect de la magistrate envers notre travail ? Nous sommes abasourdis et blessés par de tels propos, sans considération et très méprisants, entendus durant les trois dernières séances du Conseil municipal. Les employés communaux présents en grand nombre ont été sidérés d'entendre également de la bouche de certains conseillers municipaux des paroles intolérables et non vérifiées. Fort heureusement pour nous, d'autres élus nous ont fait part de leur soutien et nous souhaitons, ici, vivement les remercier.

./.

La demande présentée par le CA visait principalement à rétablir des salaires qui n'ont plus été indexés depuis 2010. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une augmentation de salaire, mais d'une adaptation au coût de la vie. L'indexation de 2,5% demandée étant déjà bien en dessous de la réalité de l'indice genevois des prix à la consommation, situé à 4,3% actuellement.

Le résultat historique de 2022 rend notre demande financièrement supportable, votre refus est ressenti comme un réel mépris et une non-reconnaissance des compétences du personnel et de la valeur du travail accompli. L'audit RH qui vient d'être effectué par un mandataire externe vous apportera certainement plus de détails sur l'ampleur de nos difficultés. Nous vous encourageons à demander le rapport de cet audit dès sa sortie.

Vous devez savoir que le personnel est très blessé et déboussolé après les propos diffamatoires tenus lors d'une séance publique, non seulement en raison du refus de l'indexation, mais surtout à cause du mépris de certains élus et de la trahison de la magistrate en charge des RH, avec qui il sera désormais très difficile pour la plupart d'entre nous de travailler. La confiance étant totalement rompue.

Nous vous demandons que cette lettre soit lue intégralement lors du prochain Conseil Municipal. Nous mettons en copie la Cour des comptes et le SAFCO et nous réservons le droit de transmettre également ce courrier aux médias, afin que nos conditions de travail soient reconnues et respectées.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

La commission du personnel au nom  
de l'ensemble du personnel communal



Copies : - Conseil administratif de Confignon  
- Vicario Consulting SA  
- Cours des Comptes  
- SAFCO